

Choisir un installateur agréé QUALICIAT, c'est l'assurance d'allier la performance de l'équipement, la qualité du conseil et de l'installation.



Reconnu pour son expertise et son savoir-faire, l'installateur QUALICIAT est un professionnel qui :

- ✔ dispose obligatoirement d'une qualification professionnelle\* «Reconnue Grenelle Environnement» (QUALIPAC, QUALIFELEC, QUALIBAT),
- ✔ vous propose de réaliser un bilan thermique afin de dimensionner correctement votre pompe à chaleur,
- ✔ vous remet un devis détaillé dans les meilleurs délais,
- ✔ s'engage à réaliser des installations conformes aux normes en vigueur et aux préconisations CIAT,
- ✔ réalise le service après-vente,
- ✔ vous propose les Extensions de Garanties Fabricant,
- ✔ suit les formations techniques proposées par le fabricant.



Votre *INSTALLATEUR*  
**QUALICIAT**  
Habitat

Pour connaître la liste  
des installateurs agréés QUALICIAT,  
contactez-nous au :

► N°Azur 0 810 810 142  
PROT APPEL LOCAL

